

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur  |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées  |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence  |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible  |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments: /<br>Commentaires supplémentaires.   | Pagination continue.  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

1878.

BIBLIOTHÈQUE DES FAMILLES.

# LE FOYER DOMESTIQUE,

Journal Religieux, Littéraire, Historique et Agricole.

Rédigé par un Comité d'Écrivains Catholiques.

UN MORCEAU DE  
**MUSIQUE**  
CHAQUE MOIS.

Les lettres doivent être adressées à Mr. l'Administrateur du *Foyer Domestique*, à Ottawa.

3e Année.—No. 17.

OTTAWA

Jeudi, 25 Avril, 1878,

ABONNEMENT

**\$2 par An,**

PAYABLE D'AVANCE

OU

**\$3 dans le cours de l'année.**

Les lettres d'argent doivent être enregistrées.

## SOMMAIRE.

	PAGES.		PAGES.
<b>Littérature.</b>		Espoir.....	202
Les Aventures d'un Ivrogne, par Jules B**.....	193	Nos pages d'Annonces.....	202
<b>Collaboration.</b>		Musique Nouvelle.....	203
Célébration du 25e anniversaire de la Fondation de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa ( <i>Suite</i> ).....	199	Mort du Colonel Allet.....	203
<b>Rédaction.</b>		Les Restes mortels de Mgr. de Laval.....	203
Prime aux Abonnés.....	202	Cours publics à l'Université-Laval.....	203
Notre Nouveau Rédacteur.....	202		
		Pour les ANNONCES, voir le Couvert du <i>Foyer Domestique</i> .	

# BULLETIN DES ANNONCES.

Comme le *Foyer Domestique* pénètre dans toutes les Paroisses et Villes de la Province de Québec, et autres Centres français du Canada, on a résolu de publier sur le COUVERT DU *Foyer* les Annonces des Marchands et Industriels qui nous seront adressées, à raison de 10 cents par ligne, pour la 1ère insertion, soit \$2.00 pour un carré de 20 lignes, et moitié prix pour chaque insertion subséquente.

EN VOIE DE PUBLICATION.

## HISTOIRE DES PRINCIPALES INSTITUTIONS CHARITABLES

### DU CANADA,

Depuis leur Fondation jusqu'à nos jours

Cet Ouvrage, dont la 1ère Livraison vient de paraître, devra former Cinq Volumes, illustrés de *Portraits, Gravures, Plans, etc.*, et sera publié en VINGT LIVRAISONS de 150 pages chacune, à raison de \$1 par chaque Livraison, les frais de poste compris. Quatre Livraisons formeront un volume d'environ 600 pages.

La 1ère Livraison est maintenant en vente. On prie les personnes désireuses d'encourager cet Ouvrage à acheter de suite cette 1ère Livraison, car le tirage, à l'avenir, sera proportionné au chiffre des Souscripteurs acquis par la vente du Cahier actuellement en vente.

S'adresser par lettre à

STANISLAS DRAPEAU,

Bureaux du *Foyer Domestique*, Ottawa.

NEUVIÈME ANNÉE.

## LA GAZETTE DES FAMILLES, PARAISSANT LES 1er et 15 du Mois. \$1 par an.

Revue Religieuse, Littéraire et Agricole.

Recommandée par NN. SS. l'Archevêque de Québec, les Evêques de Montréal, d'Ottawa, de Rimouski, des Trois-Rivières, de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe.

Cette REVUE, spécialement destinée aux Familles, paraît les 1er et 15 de chaque mois, par Cahier de SEIZE pages, double colonne, formant à la fin de l'année un magnifique volume de 383 pages de matières choisies et propres à l'instruction de la famille et à charmer ses loisirs.

ABONNEMENT.—Canada.....\$1.00 par année, payable d'avance.  
Etats-Unis..... 1.10 do do  
Europe.....1.50 do do

On s'abonne chez tous les Maîtres de Poste, et aussi par lettre adressée à Mr. l'Administrateur de la *Gazette des Familles*, à Ottawa.

— Nous sommes en mesure de fournir aux nouveaux abonnés tous les numéros parus durant l'année de 1877, à raison de \$1.

## Imprimerie du FOYER DOMESTIQUE

On exécute à cette Imprimerie toutes sortes d'impressions de luxe et de goût, avec promptitude et à bas prix.

S'adresser à

ALBERT PAGE,

Fermier des Impressions de l'Imprimerie du *Foyer Domestique*.

## ABONNEMENT.

Ce Journal paraît le JEU-  
DI, et l'abonnement com-  
mence avec l'année, payable  
d'avance, comme suit:

CANADA.....\$2.00  
ÉTATS-UNIS...\$2.20  
EUROPE.....\$4.00

Pour ceux qui ne se  
conformeront point à  
cette règle, l'abonne-  
ment est de \$3.00, pay-  
able à la fin de l'année.

## DIEU.—PATRIE.—FAMILLES.

## ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne la  
rédaction ainsi que la cor-  
respondance se rattachant  
aux abonnements, envoi  
d'argent, annonces,  
impressions, &c., &c.,  
doit être adressé à  
Mr. l'ADMINISTRATEUR  
du *Foyer domestique*, à Ottawa,  
franc de port.

LE

## FOYER DOMESTIQUE.

Journal Religieux, Littéraire, Historique, Agricole et de Tempérance.

Rédigé par un Comité d'Ecrivains Catholiques.

## Littérature.

## LES AVENTURES

D'UN

## IVROGNE.

I



LES parents vivaient  
sans trop de peine du  
produit de leur petite  
culture. Ils n'avaient  
que moi d'enfant. En-  
fant unique est sou-  
vent synonyme d'en-  
fant gâté. Malheureu-  
sement, il en fut ainsi  
pour moi : dès ma plus  
tendre enfance, mes

parents me complaisaient dans tous  
mes caprices ; je n'obéissais pas, je com-  
mandais. Si parfois mon père voulait  
me corriger, une larme le désarmait ;  
j'étais toujours sûr d'ailleurs de trouver  
un refuge assuré dans les bras de ma  
mère, quand la verge menaçait mes  
épaules.

On devine aisément les funestes effets  
d'une telle éducation : à quinze ans,  
je savais juste assez de catéchisme  
pour faire ma première Communion ;  
je lisais en estropiant les trois quarts  
des mots et je pouvais faire mon nom  
d'une manière passable.

Si mon bagage scientifique était lé-  
ger, mon bagage moral ne l'était pas

moins ; les vices se développaient vi-  
goureusement dans mon cœur et y  
étouffaient les germes de la vertu.

Quelques années plus tard, mes pa-  
rents, qui tenaient à voir briller leur  
cher Armand, c'est-à-dire à le voir éclip-  
ser les autres jeunes hommes du village  
dans les divertissements publics, tels  
que jeux, bals, etc., avaient fait de moi  
un joueur et presque un ivrogne.

À trente ans, j'épousai Jeanne, la  
fille d'un journalier, notre voisin. Elle  
m'apportait en dot les vertus et les  
qualités d'une bonne ménagère, d'une  
mère de famille selon l'Évangile. Son  
père, homme plein de bon sens, lui  
avait dit :

—Armand ne te convient guère ; il  
est sur une mauvaise pente, je crains  
que tu ne sois pas assez forte pour  
l'arrêter ; il est bien difficile de faire  
un mari sobre avec un garçon débau-  
ché.

Mais Jeanne m'aimait malgré mes  
défauts, elle avait la certitude que je  
me transformerais au contact de ses  
vertus.

Hélas ! elle embrassait une tâche bien  
difficile.

II

Pendant les premiers mois de mon  
mariage, je luttais de mon mieux contre  
ma passion : Jeanne m'encourageait,  
me soutenait dans ce combat ; elle  
m'engageait à recourir à la confession  
pour hâter la victoire et la rendre dé-  
cisive.

J'eus la lâcheté de redouter les rail-  
leries de mes compagnons de débauche ;  
Dieu punit cette lâcheté en me laissant  
retomber dans la fange.

Je repris donc le chemin du cabaret,

j'y passai le dimanche d'abord, plus tard j'y retournai le lundi et d'autres jours encore. Mes parents se faisaient vieux ; ils ne pouvaient plus guère s'occuper de culture.

Jeanne redoublait d'activité ; mais que pouvait-elle seule ? Je n'étais guère en état de l'aider. Un homme qui se vautre dans l'ivresse deux ou trois jours par semaine n'a pas assez de force pour manier la charrue pendant les autres jours.

Cependant ma pauvre femme ne se décourageait point : elle mettait tout en œuvre pour me ramener au bien ; mes vieux parents la secondaient de leur mieux ; car ils voyaient avec effroi se creuser chaque jour davantage l'abîme où m'avait plongé leur faiblesse.

Tous leurs efforts réunis furent vains. Jusque-là, j'avais bu en compagnie d'hommes qui ne valaient guère mieux que moi, mais encore ma passion avait un prétexte : la société. Bientôt je ne rougis plus de boire seul au coin d'une table.

Mon père et ma mère, minés par le chagrin et le remords, descendirent la même année au tombeau.

Peu après, mes créanciers, presque tous cabaretiers, m'obligèrent à vendre mon bien. Le produit de la vente dépassa le montant de mes dettes d'environ mille francs.

J'avoue que je fus profondément humilié de cette ruine, et, dans un moment où j'avais l'esprit lucide, je fis part à Jeanne de ma tristesse et de mes regrets, lui disant que j'étais bien repentant de l'avoir rendue malheureuse, que j'étais résolu à changer de vie.

— La perte de notre bien n'est rien, dit-elle ; corrige-toi et tu me rendras la plus heureuse des femmes.

### III.

Pauvres promesses que celles d'un ivrogne !

Le lendemain, je retournai au cabaret. J'y fis la rencontre de Jean-Louis, un ancien ami, un camarade d'enfance, qui avait quitté le village depuis longtemps.

Il avait été domestique à Anvers pendant de longues années, puis il était entré dans la marine anglaise, où il avait servi pendant deux ans en qualité de matelot.

Bref, la maladie du pays lui avait

pris, disait-il, et il était venu passer quelques mois au hameau natal.

Quand il m'eût raconté longuement ses aventures lointaines, je lui parlai aussi de mes promesses, et comme le genièvre me montait au cerveau, je lui avouai franchement ma situation, lui disant tout le chagrin que j'éprouvais en voyant approcher le jour où je serais sans le sou.

Jean-Louis, qui trouvait le genièvre exquis, vida son verre d'un seul trait. Un sourire moqueur errait sur ses lèvres, il semblait se recueillir pour m'écraser de sa raillerie.

Je me trompais grandement.

— Tu t'attristes pour peu de choses, dit-il, après quelques instants de silence ; veux-tu remuer l'or à la pelle ? veux-tu boire un genièvre exquis, un genièvre à côté duquel celui-ci est de l'eau ? Je puis te procurer ces jouissances, moi ; je connais un pays où l'on ramasse l'or comme les cailloux sur la route, un pays où le baptême des cabaretiers est inconnu.

J'ouvrais de grands yeux et de grandes oreilles, en écoutant le loquace Jean-Louis qui, dans un langage enthousiaste, me décrivait la Californie comme un Eldorado, un vrai jardin d'Eden.

La houppelande graisseuse, le pantalon usé jusqu'à la corde et les gros souliers rapsés de mon ami auraient dû m'inspirer des doutes sur la véracité de ses assertions, mais un ivrogne n'y regarde pas de si près ; je pris pour bel et bon ce qu'il me disait, et quand nous quittâmes le cabaret de la mère Crochu, je lui donnai une pièce de cent sous, le priant d'écrire à son capitaine pour me garder une cabine sur son navire *Le Confort*.

*Le Confort* ne devait mettre à la voile que dans trois mois ; j'avais donc tout le temps de me préparer.

En donnant une poignée de main à Jean-Louis, je lui recommandai de garder le secret sur ma résolution, car je tenais à ce que ma femme l'ignorât, sachant bien qu'elle y mettrait opposition.

### IV.

En quittant l'estaminet de la mère Crochu, je me dirigeai vers la campagne en festonnant ; j'avais besoin de prendre l'air, j'avais soif de la solitude pour rêver sur l'avenir.

Grâce aux vapeurs du genièvre et aux ravissantes perspectives que Jean-Louis avait fait miroiter devant mes yeux, je voyais tout en rose dans cet avenir.

Après une courte et heureuse traversée, j'abordais sur le sol américain ; quelques jours de divertissements me remettaient de mes fatigues, puis, je me rendais en voiture dans la contrée aurifère.

Là, deux ou trois mois de travaux, peu pénibles d'ailleurs, et ma pioche mettait à découvert assez de pépites d'or pour emplir les caves de la Banque Nationale.

Mon ambition s'arrêtait là ; je frétais un navire pour retourner en Europe et bientôt j'arrivais à Anvers toutes voiles dehors.

Ma rentrée au village natal avait lieu dans un carrosse traîné par quatre chevaux richement caparaçonnés. Les cloches sonnaient à toute volée, mêlant leurs notes joyeuses aux détonnations de la mousqueterie. Je construisais un palais ; mes domestiques étaient nombreux ; mes caves merveilleusement garnies ; Jeanne portait des toilettes plus riches que celles d'une princesse.

Oh ! comme elle était fière d'avoir un mari qui avait su si habilement faire tourner la roue de la fortune !

Ainsi occupé à bâtir des châteaux en Espagne, je ne m'aperçus pas que le soleil baissait rapidement ; je ne vis point que je m'engageais dans un immense terrain de bruyères.

Il était nuit noire quand je songeai à rebrousser chemin.

Toujours occupé de mes rêves dorés, je marchais en gesticulant, en parlant à voix haute, quand soudain, la terre manquant sous mes pieds, il me sembla que j'étais précipité dans les profondeurs de ses entrailles....

Lorsque je revins à moi, il faisait jour. J'étais au fond d'un trou profond de plus de vingt mètres. Je souffrais horriblement de la poitrine, mais je n'avais ni bras ni jambe cassés.

J'avais échappé à la mort par miracle, car le fond du précipice, (trou creusé anciennement pour extraire du minerai de fer), était parsemé de gros cailloux.

Pour la première fois depuis bien des années, j'élevai mon cœur vers Dieu dans une courte mais fervente prière ; je le remerciai de m'avoir préservé de la mort ; de ne pas m'avoir appelé à son

redoutable tribunal dans l'état pitoyable où se trouvait ma conscience ; je pris la résolution de me corriger, si je parvenais à sortir de ma prison.

Seul, je ne le pouvais guère : les côtés de la minière présentaient une surface presque verticale ; par ci par là, une pierre faisait saillie, une touffe d'arbustes sortait du rocher ; mais pour se servir de semblables escaliers, il fallait un grand sangfroid, une tête qui ne craint pas le vertige et de solides poignets, toutes choses qui manquent à un ivrogne. J'étais sûr que Jeanne, inquiète de mon absence, me ferait chercher de tous côtés ; mais, la minière était éloignée de plus d'une lieue de toute habitation ; il pouvait se passer plusieurs jours avant qu'on me découvrit.

Cependant, dans l'espoir que mes cris pourraient être entendus des bergers ou de quelque chasseur, je me mis à appeler au secours ; mais souffrant de la poitrine, ma voix était trop faible même pour arriver aux oreilles d'une personne très-rapprochée du lieu où je me trouvais.

Je passai toute la journée dans cette affreuse situation : ma respiration était haletante, la tête me brûlait, j'éprouvais une soif ardente.

La nuit vint : la lune se leva, éclairant de reflets fantastiques les touffes de bruyères et de genêts qui bordaient la minière.

Peu à peu, un profond découragement s'empara de moi, mes souffrances, loin de se calmer, augmentèrent et mes idées devinrent plus confuses.

Dans cet état voisin du délire, il me sembla voir mes camarades de débauche, penchés sur le bord du précipice, me regardant d'un air narquois ; au milieu d'eux la mère Crochu, au visage ridé, tenait dans ses mains osseuses une énorme cruche pleine d'une bière apétissante.

—A boire ! à boire ! mère Crochu, m'écriai-je.

Elle me répondit par un rire strident, remplit les verres de ceux qui l'entouraient, puis tous se mirent à exécuter une ronde infernale autour de mon tombeau.

L'image de ma pauvre femme chassa peu à peu cette scène hideuse de mon esprit ; je crus voir Jeanne, prosternée au pied de la croix, tendant vers le Seigneur des mains suppliantes. Sur son

pâle visage creusé par le chagrin, on lisait la patience et la résignation.

Depuis notre mariage, sa vie n'avait été qu'un long martyre ; sans doute, elle demandait en ce moment au Seigneur ma conversion, pour récompense de ce qu'elle avait souffert.

Cette vision acheva de m'épuiser ; pour la seconde fois, je perdis connaissance.

## V

Lorsque je rouvris les yeux, ou plutôt quand la raison me revint, je fus fort étonné de me retrouver dans ma chambre.

Jeanne était à mon chevet ; elle poussa un cri de surprise quand elle entendit que je l'appelais par son nom, que je la reconnaissais. Vous dépeindre sa joie serait impossible.

—J'ai demandé à Dieu de te rendre la raison et la santé, et il a exaucé ma prière. Le docteur vient de sortir, il m'a assuré que ta guérison était certaine.

Quelques jours plus tard, alors que les forces étaient un peu revenues, elle me raconta que, durant deux jours et deux nuits, elle m'avait cherché ; une bonne partie des habitants du village l'avait secondée. On avait fouillé tous les bois et toutes les broussailles des environs ; enfin, le matin du troisième jour, on m'avait découvert, ne donnant presque plus signe de vie. Trois semaines s'étaient écoulées depuis mon effroyable chute. Pendant tout ce temps, le délire ne m'avait pas quitté un seul instant, et, bien des fois, le docteur éclairé qui me donnait ses soins avait désespéré de ma guérison.

Pendant ma convalescence, le curé de notre paroisse vint me voir souvent. Il s'informait de ma santé avec la sollicitude d'un père et me parlait avec bonté. La conversation roulait d'abord sur des choses plus ou moins banales, puis insensiblement elle se transformait en amusantes causeries sur les avantages que procure la vertu et sur les suites funestes du vice.

Ces entretiens, que j'avais d'abord redoutés, me plaisaient beaucoup ; ils produisaient sur moi la plus salutaire influence ; chaque fois que le bon prêtre me quittait, je me disais : " Je sens que je suis un être dégradé, abruti ; je sais que la vertu me réhabilitera, me

transformera, je suis donc un lâche, si je reste plus longtemps dans la boue du vice."

Mais si Dieu m'avait donné des anges pour veiller sur moi, le démon m'avait entouré de satellites chargés d'arracher de mon cœur les germes de la vertu et d'y cultiver les mauvaises habitudes. Le plus implacable de ses satellites était Jean-Louis.

Il ne se passait pas de jours que je ne reçusse sa visite.

Homme dépravé, s'il en fut, il cachait sa corruption sous le manteau de l'hypocrisie. En présence de Jeanne, il parlait comme un homme de mœurs austères ; sitôt qu'elle avait le pied tourné, il décrivait avec emphase les jouissances matérielles que procurent les richesses. Selon lui, tous les efforts d'un homme sensé devaient avoir pour objectif la fortune et les plaisirs mondains.

## VI.

Deux mois après ma chute, j'étais complètement rétabli, mais non converti.

Les funestes doctrines de Jean-Louis avaient porté leurs fruits : elles m'avaient empêché de revenir à Dieu et elles m'avaient doté d'une idée fixe des plus ridicules, la sotte ambition des richesses.

Un soir, sous prétexte de faire une promenade, il m'entraîna chez la mère Crochu.

La, nous vidâmes force petits verres. Jean-Louis jugeant le moment favorable, tira de sa poche une lettre dont l'enveloppe portait de nombreux cachets et me la tendit.

—Lis, dit-il, ça te concerne.

—Lis toi-même, lui dis-je, tu es plus capable que moi de déchiffrer ce griffonnage.

Jean-Louis ne se fit pas prier.

C'était, me disait-il, une lettre du capitaine du navire *Le Confort* : il informait Jean-Louis qu'il devait appareiller huit jours plus tard pour la Californie ; qu'il m'avait réservé une place pour la modique somme de deux cents francs.

—Nous n'avons pas de temps à perdre, me dit Jean-Louis ; partons immédiatement.

—Mais Jeanne en mourra de chagrin, hasardai-je.

—Bah ! répondit-il, les femmes ! ça pleure aujourd'hui, et demain ça rit. Elle se consolera facilement, quand elle saura que tu es parti pour l'enrichir.

—Mais l'argent..... les papiers...

—Les papiers, ça me regarde, je saurai bien t'en fournir ; quant à l'argent, ne m'as-tu pas dit qu'il te revenait mille francs sur la vente que tu as faite dernièrement ?

—Le notaire ne me les a pas encore versés ; d'ailleurs, ma maladie doit avoir coûté au moins deux cents francs que je dois rembourser à notre bon curé.

—Ainsi, il te reste huit cents francs ?

—Oui : de sept à huit cents francs.

—Eh bien ! rien de plus simple. Tu signes ce papier, et la mère Crochu te verse sept cents francs qu'elle touchera quand bon lui semblera chez le notaire. Le reste sera pour ta femme, en attendant les lingots de la Californie.

Ce fut avec une certaine émotion que j'apposai ma signature au bas de l'obligation que me présentait Jean-Louis ; mais pour l'homme endurci dans le mal les remords sont passagers, aussi ce fut sans trop de regrets que je quittai le village natal, sans avoir dit adieu à ma pauvre femme.

## VII.

Je passe sous silence mon voyage jusqu'à Liverpool, car il n'offre rien de bien intéressant.

A notre arrivée dans cette ville, Jean Louis me conduisit dans un restaurant, puis sortit pour se rendre au port, afin de parler à son capitaine.

Deux heures après, il revint furieux, m'annoncer que *Le Confort* était parti le jour précédent. Il tempêtait et jurait contre son chef, qui, disait-il, devait lui remettre cinq cents francs. Qu'allait-il devenir, planté là sans argent ? C'est avec regret qu'il me laissait partir seul, car il connaissait parfaitement tous les gisements aurifères du Nouveau-Monde.

—Qu'à cela ne tienne, lui dis-je ; je paierai pour nous deux ; plus tard, tu me rembourseras.

Mon perfide ami n'en demandait pas davantage. Le lendemain, nous voguions vers la Californie.

Notre traversée fut d'abord très heureuse ; mais le huitième jour depuis notre départ, nous fûmes assaillis par une tempête effroyable.

Le navire lutta jusqu'au soir contre

une mer furieuse. Toutes les voiles avaient été emportées, ainsi qu'une partie du gouvernail, et nous dérivions au hasard.

Il pouvait être neuf heures du soir, quand tout-à-coup le cri fatal : "Une voie d'eau !" retentit à bord. Une confusion indescriptible règne parmi les passagers ; les matelots plus calmes courent aux pompes, mais il est trop tard ! "Le navire coule !" tel est le cri qui domine les autres clameurs.

Avant qu'on ait pu lancer aucun canot à la mer, le navire disparut sous les flots, entraînant dans l'abîme plus de deux cents personnes.

Au premier cri d'alarme, je m'étais précipité sur le pont comme les autres. Cramponné à un cordage, je suppliai le Seigneur d'avoir pitié de moi, de me pardonner mes fautes.

Quand le navire sombra, je m'accrochai à une énorme planche ; le vent étant venu à tomber peu après, je parvins à me maintenir sur l'eau.

Par un bonheur providentiel, je fus recueilli le lendemain par un navire qui faisait voile pour New-York. Il était temps, car j'étais si épuisé qu'il m'eût été impossible de résister une heure de plus au froid, à la faim et à la fatigue.

Je fus traité avec tous les égards dus à un naufragé, et, quelques jours plus tard, je débarquais à New-York, la métropole commerciale des États-Unis.

N'ayant pas un sou, ne connaissant personne, ne sachant où donner de la tête, je m'assis sur le quai. La tête dans les mains, je pleurais comme un enfant en pensant à la cruelle ingratitude dont j'avais toujours fait preuve à l'égard de celle qui m'était si dévouée ; je compris alors quelle folie j'avais commise, en abandonnant ma femme vertueuse pour suivre un menteur et un débauché.

Comme je me livrais à ma douleur, quelqu'un me frappa sur l'épaule ; je levai les yeux et je vis près de moi un prêtre.

Je n'oublierai de ma vie la douce figure encadrée de cheveux blancs de ce ministre du Seigneur, me regardant d'un air compatissant.

—Vous souffrez, me dit-il, en français ; suivez-moi, peut-être pourrai-je vous soulager ?

Je le suivis sans répliquer, le cœur rempli d'une douce émotion.

Après avoir marché quelque temps, nous montâmes dans une voiture.

Un quart d'heure plus tard, nous arrivions près d'une maison d'assez modeste apparence.

—Voici ma demeure, dit l'abbé Silly en m'introduisant ; elle n'est pas des plus confortables, mais vous pouvez y rester jusqu'à ce que vous ayez trouvé de l'ouvrage et un logement.

J'étais heureux d'avoir quelqu'un à qui je pouvais confier mes peines ; je fis donc connaître à ce digne prêtre ma triste odysée, mes regrets et mes espérances.

Il m'écouta avec la plus grande bienveillance.

Vous étiez bien coupable avant votre départ, me dit-il ; votre voyage est une folie et un crime. Vous renoncerez à aller plus loin quand vous saurez que les neuf-dixièmes des chercheurs d'or reviennent les mains vides.

“Supposons même que vous soyez assez favorisé du sort pour revenir avec des millions, pensez-vous que vous serez plus heureux ?—Ces millions vous rendront-ils celle que vous aurez tuée volontairement ? Non, votre passion s'accroîtra en raison de vos richesses et de vos remords, cette passion abrégera vos jours, et vous mourrez comme vous aurez vécu.

“Vous êtes maintenant animé de bons sentiments, mais ces bonnes dispositions s'évanouiront encore, si vous vous obstinez à vous éloigner de Dieu, en fuyant le sacrement de pénitence. Ce sacrement peut seul vous donner les grâces nécessaires pour sortir de l'état de dégradation où vous croupissez depuis si longtemps.”

### VIII

Oh ! combien sont insensés, ceux qui redoutent la confession ! combien sont coupables, ceux qui nient son efficacité ou qui déblatèrent contre cette divine institution !

Quel soulagement, quel bonheur j'éprouvai quand, huit jours après mon arrivée, je sortis du confessionnal où le prêtre hospitalier m'avait absous de mes fautes !

Comme je me sentais fort pour lutter contre les tentations ! J'allais enfin commencer une nouvelle vie ; j'allais me montrer digne de la campagne que Dieu m'avait donnée ; j'allais, en cherchant à l'entourer d'un peu de bonheur, travailler à mon salut !

Cinq semaines après, je recevais une réponse. Jeanne remerciait le bon prêtre qui m'avait si bien accueilli. Elle me recommandait à lui ; elle avait été impressionnée de mon départ, qu'elle en avait fait une grave maladie ; elle dépeignait sa joie, en apprenant que j'étais sauvé ; elle allait travailler la nuit et jour, aussitôt qu'elle serait rétablie, afin de gagner assez d'argent pour payer mes frais de retour.

Depuis notre mariage, elle priait Dieu pour obtenir ma conversion ; elle n'en doutait plus, quelque chose lui disait que je lui reviendrais entièrement corrigé.

Je versai des larmes de joie en entendant la lecture de cette lettre, car Dieu m'avait épargné un châtement que je redoutais entre tous : la mort de ma femme.

Dès lors, je travaillai avec plus d'ardeur encore dans l'atelier où m'avait placé l'abbé Silly, quelque temps après mon arrivée.

Six mois plus tard, je m'embarquais pour l'Europe.

L'abbé Silly avait voulu m'accompagner jusqu'au port.

Quand la cloche du départ se fit entendre, il me pressa contre son cœur :

—Adieu, me dit-il, cher enfant ! j'espère que nous nous reverrons là haut.

Puis il me remit une médaille, et ajouta ;

—Promettez-moi, avant de partir, de la porter toute votre vie.

Je le lui promis et je m'éloignai en versant des larmes.

### IX

Dix ans se sont écoulés depuis mon retour. A force de travail et d'économie, j'ai amassé de quoi racheter la chaumière paternelle et le jardin y attaché ; Jeanne y cultive des plantes potagères et des fleurs.

Le soir, quand je reviens des champs, ma petite Louise accourt à ma rencontre.

J'oublie alors mes fatigues, et je remercie le bon Dieu qui m'a donné des trésors plus précieux que tout l'or de la Californie.

Quand viennent les moments de défaillance, je regarde la médaille que me donna mon ami d'outre-mer, et je médite ces paroles qui y sont gravées :

“Le travail et la prière éloignent la tentation, le sacrement de Pénitence relève celui qui y succombe.”

JULES B.

## Collaboration.

### CELEBRATION

DU

## 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

DE LA

Fondation de l'Institut Canadien-Français  
d'Ottawa.

### La Convention.

(Suite.)

Conférence de M. l'abbé Tanguay:

Messieurs,

Il semble que la matière soit épuisée sur le sujet des *Archives historiques*. Cependant, je prendrai la liberté, sur la bienveillante invitation qui m'en a été faite, d'attirer, à mon tour, l'attention de messieurs les membres de la Convention littéraire sur une autre source de documents historiques, dont n'a pas parlé M. Turcotte dans l'important mémoire qu'il vient de lire.

Les études et les recherches auxquelles je me suis livré depuis longues années, me permettent de faire connaître et apprécier, une fois de plus, l'importance que nous devons attacher à cette partie des archives canadiennes, je veux dire des registres de mariages, de baptême et de décès, ou autrement dit : *Registres de l'état des personnes*, ces fidèles et authentiques témoins et gardiens des unions, du berceau et de la tombe de la nation et de chacun de ses enfants, aux époques les plus reculées, comme aux temps actuels de notre histoire et de notre nationalité.

## I.

## REGISTRES DE L'ÉTAT DES PERSONNES.

S'il est d'un grand intérêt public de conserver, comme tendant à jeter du jour sur l'histoire passée du pays, les archives françaises du Canada, je n'hésite pas à affirmer qu'il est d'un plus grand intérêt de conserver les registres de l'état des personnes, qui renferment les documents les plus importants et les plus complets pour chaque membre de la grande famille nationale.

C'est, en effet, dans ces registres que se trouvent consignés, les trois grands événements de la vie humaine : les baptêmes, les mariages et les décès, documents précieux, qu'il faut absolument consulter si l'on veut suivre et retracer les branches nombreuses qui sortent d'une tige commune, et constater ainsi, devant les tribunaux ecclésiastiques,

les liens de parenté, qui prohibent ou autorisent les alliances; ou devant les tribunaux civils, les rapports qui distinguent chaque intéressé dans les droits de succession.

Aussi l'Eglise d'abord, puis l'Etat se sont-ils occupés tout spécialement et de leur établissement et de leur conservation.

## II.

## ORIGINE DES REGISTRES.

C'est dans les annales de l'Histoire de l'Eglise, et en remontant à plusieurs siècles que nous pouvons découvrir et tracer l'origine des registres. En effet, dès les premiers siècles de l'Eglise, nous trouvons que les catéchumènes, quelque temps avant de recevoir le sacrement de baptême, devaient donner leurs noms à l'évêque pour être inscrits dans le livre contenant les actes de baptême. Ce livre était alors désigné sous le nom de *livre de vie* ou *Catalogue des catéchumènes*. *Liber vitæ catalogus catechumenorum* (1).

Les premiers vestiges de registres des morts chez les chrétiens se trouvent dans le catalogue des martyrs—le martyrologe—ce catalogue dont nous devons l'introduction au pape Saint-Clément, qui fit recueillir les actes des martyrs, vers l'an 95, renfermait le nom, le lieu, le jour et le genre de supplice de chaque chrétien martyrisé. Plus tard, le martyrologe renferma aussi le catalogue des chrétiens, morts en odeur de sainteté.

Les fidèles de chaque église avaient aussi, dès les premiers siècles, le soin de marquer exactement, dans un livre appelé *Nécrologe*, le jour de la mort de leurs évêques; et dans les monastères et chapitres, où ces nécrologes existaient, on lisait chaque jour les noms des religieux, morts ce jour-là, afin de prier pour eux.

Dans les catacombes de Rome, se trouve encore une autre sorte de nécrologe. Ce sont les inscriptions nombreuses, gravées sur les tombeaux, inscriptions qui font souvent connaître jusqu'à la profession de celui qui repose en ce lieu.

Toutes ces pratiques, cependant, n'étaient pas universelles et uniformes. Il faut arriver au seizième siècle pour trouver une loi générale de l'Eglise sur la tenue des registres.

C'est le Concile de Trente, qui, dans sa vingt-quatrième session, tenue en 1563, imposa, pour la première fois, et d'une manière nette et décisive, aux curés l'obligation de tenir un registre, dans lequel seraient inscrits les noms des baptisés et de leurs parrains.

*Parochus, y est-il dit, antequam ad baptismum conferendum accedat, diligenter ab iis, ad quos spectabit, sciscitetur, quem vel quos*

(1) BINTERIM—Commentaria hist. crit. de libris baptizatorum, etc., Dusseldorf—1816.

*elegerint, ut baptizatum de sacro fonte suscipiant; et eum vel eos tantum ad illum suscipiendum admittat; et in libro eorum nomina describat.*

Conc. Trid. Sess. XXIV, c. II.

C'est-à-dire :

“Le curé, avant quo de se disposer à faire le baptême, aura soin de s'informer de ceux que cela regardera, quel est celui ou quels sont ceux qu'ils ont choisis pour tenir, sur les Saints Fonts de baptême, celui qui lui est présenté, pour ne recevoir précisément qu'eux. Il écrira leurs noms dans son livre, etc.”

Le même Concile fit, comme pour les baptêmes, une obligation à tous les curés de tenir un livre spécial, où seraient enregistrés les noms des mariés, des témoins, le temps et le lieu du mariage.

*Habeat parochus librum in quo conjugum et testium nomina, diem que et locum contracti matrimonii describat; quem diligenter apud se custodiat.*

Conc. Trid. Sess. XXIV, c. I.

“Le curé aura un livre, dans lequel il écrira le jour et le lieu auxquels chaque mariage aura été fait, avec les noms des parties et des témoins, lequel livre il gardera chez lui bien soigneusement.”

Cette ordonnance du Concile de Trente, prescrivant la tenue régulière des registres de baptême et de mariage, fut renouvelée et complétée par les Conciles provinciaux et diocésains, qui prescrivirent, en même temps, la tenue d'un livre des morts : *Diptych mortuorum*. L'usage de tenir, comme témoignage chronologique, des registres réguliers des fidèles morts dans chaque paroisses, ne s'établit toutefois qu'insensiblement, et ne devint une institution à peu près analogue à ce qui existe aujourd'hui, que vers la fin du seizième siècle.

La forme des registres fut donc prescrite, en premier lieu, par les Conciles, auxquels revient le droit d'initiative, et plus tard, par les lois civiles, et les registres furent alors appelés : *Registres de l'Etat des personnes*.

Les édits et ordonnances royales réglèrent en France, après le décret du Concile de Trente, le mode de tenir d'une manière uniforme les registres de l'état des personnes, notamment les ordonnances de 1667.

Veillez remarquer, Messieurs, cette date de 1667 : elle correspond à l'époque où la population de la Nouvelle-France commence à se développer d'une manière plus sensible. En effet, jusqu'à cette année, la nouvelle colonie comptait moins que 4,000 habitants (2), groupés dans les villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal.

Il n'y avait alors que sept paroisses

tenant registres (3), et le nombre total d'actes renfermés dans ces registres, depuis l'établissement des villes et paroisses, n'atteignait pas encore le chiffre de 3,700.

La nouvelle colonie se trouvait donc en état de profiter, dès l'époque de son établissement, des privilèges et avantages que lui apportaient ces ordonnances, et les règlements du Conseil supérieur de Québec, en 1678, sur la tenue des registres, furent approuvés et confirmés par l'édit royal du mois de juin 1679.

Deux autres ordonnances du Conseil supérieur de Québec, dont une de 1715 et l'autre de 1727, rappelèrent encore le mode de tenir les registres, et en montrèrent l'importance et l'obligation.

### III.

#### IMPORTANCE DES REGISTRES.

“Il n'y a rien,” est-il dit dans l'une d'elles, “de si important dans la société civile pour l'ordre des successions, la paix des familles et la propriété des droits et des biens d'un chacun, que d'avoir une preuve certaine, constante, assurée et suivie de l'état des personnes. L'expérience a fait connaître, qu'en cela, toute autre preuve que celle appelée preuve par écrit était douteuse et même si dangereuse qu'il n'était point de précaution que les Roys n'eussent établies, par leurs ordonnances, pour mettre cette preuve dans une forme démonstrative et incontestable, et pour la rendre telle qu'elle ne fût point sujette à l'injure des temps non plus qu'à la négligence et à la malice des hommes.”

La même ordonnance expose ensuite aux curés les motifs qui nécessitent une double copie des registres, et s'exprime ainsi :

“Les incendies sont si fréquents en Canada, à raison de la sécheresse de l'air et de la nature des bois, qui sont encore aujourd'hui les seuls matériaux dont on construit les églises et les presbytères, qu'il serait à craindre qu'il ne restât plus, dans quelques années d'ici, de preuves suffisantes de l'état des personnes, s'il n'était déposé, tous les ans, dans les greffes des juridictions royales de chaque gouvernement, une grosse ou copie de chacun des dits registres, copiée et signée par les curés, vicaires, missionnaires, et par eux affirmée véritable et conforme à la minute originale, pour avoir recours à cette grosse ou copie, en cas de perte des minutes des dits registres, gardés par les curés.”

Les premiers registres, dans la Nouvelle-France, furent ceux des villes de Québec, en 1621 ; des Trois-Rivières, en 1635, et de Montréal, en 1642. Ils renferment les autographes des premiers missionnaires et martyrs du Canada, les RR. PP. Buteux,

(3) Québec, Trois-Rivières, Montréal, Sainte-Anne-de-Beaupré, Château-Richer, Lorette et Sainte-Famille, Ile d'Orléans.

(2) Voir le recensement de 1871, page 6.

Lejeune, Vimont, de Brébeuf et l'Allemand. Ces registres n'avaient point de copie en double, et se trouvaient en conséquence exposés à la destruction, par les incendies, les guerres et autres calamités publiques. Aussi avons-nous à regretter, plus d'une fois, la perte de quelques-uns de ces précieux documents, ceux de Québec, brûlés en 1640, qui, sans doute, renfermaient des notes précieuses, avec les autographes de l'illustre fondateur de Québec.

Nous devons toutefois reconnaître au Père Lejeune pour le rétablissement de ces actes qu'il recueillit et écrivit lui-même, sur l'attestation de témoins contemporains.

Nous devons aussi rendre hommage au regretté l'abbé Ferland pour le travail si remarquable qu'il a laissé sur les registres de Notre-Dame de Québec, depuis la première inscription jusqu'à l'année 1650.

Je dois encore rappeler ici l'ardeur et la persévérance que déployèrent dans l'étude des registres de l'état des personnes, sir Hippolyte Lafontaine et le commandeur Jacques Viger.

« *J'éprouve une véritable jouissance, disait sir Hippolyte, à étudier ces importants documents, qui me permettent d'unir tous les anneaux d'une chaîne généalogique.*

M. Viger, lui, ne reculait devant aucun sacrifice pour continuer l'étude de ces mêmes documents. Que de greffes, que de paroisses il a visités pour chercher un acte qui pût lui permettre de rétablir un nom, une date!...

Veut-on une autre preuve de l'importance de nos archives se rattachant aux registres de l'état des personnes? Il suffit de jeter un regard sur les chiffres suivants du mouvement de la population catholique, dans la seule province de Québec.

Le nombre total d'actes enregistrés est comme suit :

De 1624 à 1700	28,358 actes.
1700 à 1760	204,215 "
1760 à 1800	435,812 "
1800 à 1850	1,687,852 "
1850 à 1875	1,738,048 "

donnant un total de... 4,094,285 " (4)

L'année 1875 donne à elle seule 91,000 actes enregistrés dans la province de Québec.

Le nombre de paroisses où se trouvent déposés les registres était

En 1700 de	46 paroisses.
1760 de	111 "
1800 de	141 "
1850 de	295 "
1875 de	570 "

(4) Sur ce chiffre les mariages comptent pour	415,705
" " Baptêmes	2,433,836
" " Sépultures	1,194,754
	<u>4,095,285</u>

Je me permettrai ici, Messieurs, d'attirer votre attention sur le nombre d'actes enregistrés jusqu'en 1700, pour le comparer au nombre d'actes enregistrés de 1700 à 1760, et cela, afin de répondre aux questions qui m'ont tant de fois été adressées au sujet de la publication du second volume du *Dictionnaire Généalogique*. Si le premier volume renferme au-delà de 28,000 actes, le second doit en contenir au-delà de 200,000.

Il ne faut pas être étonné que ce volume mette un peu de temps à paraître, bien qu'il soit déjà très-avancé. On ne se fait pas une idée de la lenteur des travaux d'une statistique importante. La hâte, en pareille matière, veut dire *erreurs sans nombre, inutilité finale*.

L'état que je viens d'exposer démontre assez, Messieurs, l'importance numérique de ces documents, à laquelle nous devons encore ajouter l'importance *légal* et *historique*.

Pour défendre avec succès la cause d'un client, l'avoué n'a-t-il pas souvent besoin de constater, par acte authentique, tantôt la naissance, tantôt le mariage de ce client ou le décès d'une autre personne?

Et l'historien, qui toujours doit partir du fait et ne jamais rien supposer, n'a-t-il pas sans cesse l'obligation de s'assurer des noms, des dates et de l'existence des personnages qui jouent un rôle dans l'histoire qu'il écrit? Ces noms, ces dates, la preuve de l'existence de ces personnages ne peuvent, le plus souvent, se constater qu'à l'aide des registres.

Voici deux faits très-remarquables, qui se présentent ici à ma mémoire. Le premier a rapport au recensement du Canada de 1666; le second, à la date de la mort du célèbre découvreur du Mississippi, Louis JOLIET.

Le recensement de 1666, ne portant aucune date, a toujours obligé l'historien du Canada de se demander à quelle époque de l'année il avait eu lieu, et s'il renfermait ou non l'immigration de l'été 1666. Aucun document ne pouvait répondre là-dessus. Ce n'est qu'à l'aide des registres que l'on a pu constater la date précise de ce recensement, et voici de quelle manière.

J'ai recueilli les noms et âges des enfants de deux, huit et quinze jours du recensement, et comparant ces âges avec la date de naissance inscrite dans les actes de baptême des mêmes enfants, j'ai constaté la date précise du mois où le recensement avait eu lieu, c'est-à-dire en février et mars 1666.

Le second fait se rapporte à la date de la mort de Louis Joliet... Même incertitude chez l'historien, qui le fait mourir entre 1698 et 1700.

Une lettre de MM. Callières et de Champigny, écrite le 18 octobre 1700, prouve que Joliet était mort à cet époque, mais ne mentionne aucune date, et l'acte de

sépulture de cet homme célèbre, qui fut inhumé, dit M. Margry, dans une des îles de Mingan, située devant le gros Mécatina, ne se trouve nulle part.

Par l'étude des registres de Notre-Dame de Québec, j'affirme que le 4 mai 1700, Joliet était vivant... puisque je le trouve présent au mariage de Jérôme Corda, et signant : "J. Joliet hydrographe du Roy." C'est donc entre le 4 mai et le 18 octobre 1700 que mourut Joliet.

(A Continuer.)

## NOUVELLE PRIME.

En reconnaissance du puissant patronage reçu durant l'année, nous avons le plaisir d'annoncer aux abonnés du *Foyer Domestique* que nous sommes en mesure d'oc-corder une SECONDE PRIME, laquelle sera le

PORTRAIT DE

Son Excellence Mgr. Conroy,

DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE.

Ce Portrait, qui sera accueilli avec empressement par tous les Catholiques, est prêt à être distribué aux conditions qui suivent, savoir :

1o.—A tous nos abonnés actuels dont l'abonnement est payé pour l'année courante ;

2o.—A tous ceux qui, d'ici au 1er Juillet prochain, paieront les arrérages, s'il y en a, et l'abonnement pour la présente année ;

3o.—A tous les nouveaux abonnés qui nous viendront d'ici au 1er juillet, et qui paieront d'avance leur abonnement de l'année courante, soit à nos Agents, soit par lettre adressée à l'Administration du *Foyer Domestique*.

Par cet arrangement, toute la population française des sept Provinces de la Confédération Canadienne pourra se procurer le Portrait authentique de

**MGR. CONROY,**

copié d'après une peinture fournie par Son Excellence, lequel est enrichi de sa signature autographe, imprimé sur papier à dessin de luxe, et qui vaut au moins une PIASTRE.

L'exécution de cette œuvre a été accomplie sous la surveillance immédiate du Secrétaire de Mgr Conroy.



## LE FOYER DOMESTIQUE.

Ottawa, 25 Avril 1878.

### Nouveau Rédacteur.

A partir du prochain numéro, le *Foyer* sera confié à un rédacteur qui, sans rien changer à notre programme bien connu, pourra donner plus d'attention aux matières que nous publierons. Cela n'écarte en rien nos Collaborateurs dévoués auxquels nous devons des remerciements.

### Espoir.

Nous espérons que les sacrifices que nous nous imposons pour rendre le *Foyer Domestique* digne du haut patronage qui le soutient, MM. les Agents, et autres Protecteurs de notre œuvre, redoubleront d'efforts pour en étendre davantage la circulation, surtout lorsqu'on considère que la publication seule des douze morceaux de Musique de l'année, qui vaut au moins \$3, ne coûtent aux abonnés que \$2.00 par an, Musique et Journal compris.

### Nos Pages d'Annonces.

Nous référons nos lecteurs à nos trois pages d'Annonces (sur le couvert du *Foyer Domestique*), où se trouvent des renseignements utiles aux familles qui désirent acheter des Moulins à Coudre ou se procurer d'autres marchandises ou objets nécessaires.

Pour les Annonceurs, le *Foyer Domestique* est une riche mine à exploiter, vu sa grande circulation dans le pays, et nos colonnes d'Annonces leur seront ouvertes aux conditions exprimées en tête du *Bulletin des Annonces*.

Quand aux acheteurs, il ne sauraient mieux faire que de rendre visite à Mr. A. DeGuise, rue Dalhousie, par les épiceries, et chez Mr. J. A. Chevrier, Rue Rideau, pour les Lampes, Huiles, etc.

### Musique Nouvelle.

Nous accusons réception de plusieurs morceaux de Musique édités par M. ERNEST LAVIGNE, de Montréal, dont les talents hautement appréciés, comme compositeur, sont une recommandation pour la valeur de ses publications.

Nous aimons à citer, entr'autres pièces musicales, les romances *Sais-tu Pourquoi?... Je pense à toi!..... Le Miroir!.....* ainsi que la chansonnette *Le Jardin!* et les *Stances à l'Océan*, qui sont des publications de premier mérite, et qui devront bientôt se trouver dans tous les salons. Pour toutes ces publications, il faut s'adresser à M. Lavigne, 225, rue Notre-Dame, Montréal. Merci pour cet envoi.

### Mort du Colonel Allet.

Nous avons le regret d'annoncer la mort du brave colonel Allet, qui a commandé plusieurs années à Rome le régiment des Zouaves pontificaux. Une mort subite a clos, le 22 Mars, cette vie noblement et glorieusement remplie.

### Les Restes mortels de Mgr. de Laval.

La déposition solennelle des dépouilles mortelles de Mgr. de Laval, premier Evêque de Québec, aura lieu le 23 Mai prochain, durant le Concile Provincial.

Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec publiera un Mandement à cette occasion.

Aux funérailles mêmes de Mgr de Laval, (en 1708) son corps a été transporté aux quatre églises des communautés religieuses de Québec, à savoir : celle des RR. PP. Jésuites, des RR. PP. Récollets, des Ursulines et de l'Hôtel-Dieu.

De même, le 23 Mai prochain, les restes mortels de Mgr de Laval reverront trois des communautés alors existantes, et l'Eglise des RR. PP. Rédemptoristes de Saint-Patrice remplacera celle des RR. PP. Récollets.

Un *Libera* sera chanté dans ces diverses églises.

A l'église de l'Hôtel-Dieu, se formera le cortège des corps officiels qui reconduiront les précieuses dépouilles à la Basilique, où se chantera un service solennel : une oraison funèbre sera prononcée par l'un des suffragants de la Province ecclésiastique de Québec.

Sur tout le parcours de la procession funèbre, les citoyens qui désireront manifester leur respect pour la mémoire du fondateur de notre Eglise, pourront orner

leurs maisons de tentures aux couleurs noire, violette ou blanche ; les pavillons pourront être hissés à mi-hampe.

Après le service chanté à la Basilique, les restes mortels de Mgr de Laval seront transportés à la chapelle du Séminaire, où se chantera un dernier *libera*.

La chapelle du Séminaire sera tendue de blanc et de violet, et les dépouilles précieuses seront exposées plusieurs jours avant la cérémonie funèbre.

Les ossements de Mgr de Laval seront mis dans un premier cercueil en verre et posés sur un lit de satin violet, orné de fleurs de lys.

Au jour de la déposition, ce premier cercueil sera renfermé dans un autre en zinc et dans un troisième en frêne.

Une voûte particulière, pratiquée derrière le maître-autel, recevra les restes mortels, en attendant, si Dieu le veut, qu'ils remontent sur nos autels pour y être vénérés.

Le soir de cette solennité, il y aura un concert à l'Université ; un discours sera prononcé par l'un des professeurs les plus distingués de la succursale de l'Université à Montréal, Faculté de Droit.

Nous continuerons à faire connaître le programme de cette solennité, à mesure qu'il se développera : nous aimons à croire que tous nos lecteurs s'y intéresseront vivement.

### Cours publics à l'Université-Laval.

MM. LES ABBÉS PAQUET ET BÉGIN.

Nous lisons dans le *Courrier du Canada* les lignes qui suivent, auxquelles nous nous associons de tout cœur.

Jeudi dernier, a été donnée, à l'Université-Laval, la dernière des leçons publiques qui ont si vivement intéressé la classe instruite de Québec pendant les longs mois de l'hiver.

De tous les bienfaits dont nous sommes redevables à cette grande institution qui fait la gloire de notre ville et du pays tout entier, un des plus remarquables a été l'établissement de ces cours publics qui depuis quelques années attirent pendant plusieurs semaines, dans les salles spacieuses de l'Université, des centaines de citoyens, avides de s'instruire et désireux de bénéficier ainsi de cet enseignement à la fois brillant et solide que donnent gratuitement à notre population les professeurs les plus distingués.

On se rappelle avec plaisir les séances intéressantes du révérend M. Hamel sur la physique, les leçons de MM. les abbés Méthot et Beaudet, qui furent si goûtées des amis de la littérature, ainsi que les lectures du Père Tailhand, S. J., de feu monsieur

Ferland et de monsieur Aubry, alors professeur de droit Romain à l'Université.

Personne n'a oublié non plus les cours précis et pratiques de MM. F. H. Larue et F. Langelier, le premier traitant de la chimie appliquée à l'industrie, à la métallurgie et à l'agriculture, et le second initiant ses auditeurs à la science si difficile de l'économie politique. Tous enfin, nous gardons encore le souvenir des dissertations lucides et savantes de Monseigneur B. Pâquet, sur le *Libéralisme*, dissertations qui méritèrent d'être imprimées à Québec d'abord, en 1872, avec la haute approbation de Monseigneur l'Archevêque, et dont la seconde édition vient d'être publiée à Rome même, à l'imprimerie de la Propagande, après avoir été honorée d'un bref du regretté Pontife Pie IX.

Cette année, la chaire de la Faculté des Arts a été occupée alternativement par messieurs les abbés L. Pâquet et L. N. Bégin.

Monsieur Bégin y a continué son œuvre de prédilection : *l'Histoire de l'Eglise*. Déjà ce savant abbé avait traité en différentes circonstances, et toujours avec un égal succès, les questions les plus intéressantes de l'histoire ecclésiastique, discutant les points les plus difficiles, les illuminant de plus vives clartés et conduisant ses thèses avec la double autorité du philosophe qui pèse tous les arguments et du théologien qui sait faire jaillir des événements la gloire du Christ et de son Eglise.

Encouragé par un auditoire qui lui est toujours resté fidèle, M. l'abbé Bégin a cru pouvoir, cette année, donner à ses leçons une méthode plus régulière, et il a abordé, sans crainte, une série de conférences sur toute l'histoire de l'Eglise qu'il esquissera à grands traits, conférences que devront tout naturellement se continuer pendant plusieurs années encore. Déjà son œuvre a progressé : déjà il nous a fait assister à la naissance du christianisme, dont il nous a démontré à la fois la force, la grandeur et la divinité. Avec lui, nous en avons suivi le développement miraculeux. Nous avons pu contempler cette lutte à mort qui s'engage, dès lors, entre le paganisme et la religion du Christ : d'un côté Néron, Domitien, Trajan, Adrien, Mac-Aurèle persécutant à outrance les malheureux chrétiens ! de l'autre, ces victimes de la foi versant avec bonheur leur sang le plus pur pour le triomphe de la vérité et de la justice.

La dernière des leçons du savant professeur nous a conduits dans Rome souterraine, où l'Eglise du Christ ensevelissait ses martyrs. C'est du sein de ces catacombes que le confrencier fera surgir à nos yeux, l'an prochain, cette génération de chrétiens qui couvrira la terre entière et qui la remplira de sa gloire et de ses vertus.

Notre vœu, c'est qu'il nous soit permis de suivre alors ces leçons si instructives et dont le charme va croissant de jour en jour.

Monsieur l'abbé L. Pâquet n'a pas été moins heureux que son laborieux confrère, et il est d'autant plus digne d'éloges que le cours qui lui a été dévolu présente en apparence plus de sécheresse et d'aridité.

M. Pâquet était en effet chargé du cours de *Droit naturel et des Gens*, qui est maintenant fondé d'une manière permanente à l'Université et qui lui aussi devra durer plusieurs années.

L'importance de ce cours est très grande, puisque la science du Droit naturel est la science des mœurs, la science des actes humains, l'assemblage raisonné des principes et des lois souveraines qui, dans l'immense carrière de l'activité humaine, doivent présider aux déterminations de la libre volonté.

Le droit naturel n'a donc d'autre limite que celle de l'activité de l'homme.

Cette année, M. Pâquet s'est attaché surtout à étudier les premières lois de l'action individuelle, réservant pour une autre année le développement de l'idée générale de société et de notre concours dans la réalisation de cette idée.

Dans les premières leçons, il a étudié la tendance de l'homme vers son bien, tendance déterminée par notre nature même, et il en est arrivé à la conclusion que ce bien ne peut être qu'infini.

Après avoir établi en principe que la morale de l'honnête est la seule véritable, la seule qui soit en conformité avec notre nature et notre destinée, il est entré dans l'étude des deux grandes facultés de l'homme, l'intelligence et la volonté. La liberté humaine, son existence, sa nature ont alors fixé son attention ; puis de là il est passé à quelques questions pratiques qui se rattachent naturellement à la question précédente et qui sont de la plus haute importance à l'époque où nous vivons, savoir : la liberté du mal, la liberté de conscience et des cultes, la liberté de la presse.

L'intérêt le plus vif a régné dans toute cette série de leçons. Solidité de doctrine, clarté d'argumentation, correction et richesse de style, netteté de parole, vigueur et noblesse dans le débit, rien n'a manqué pour assurer le succès de ces importantes conférences. Les derniers sujets surtout ont été traités de main de maître.

Le public québécois désirera donc avec impatience et suivra avec une assiduité plus grande encore, si c'est possible, l'an prochain, la continuation de ces cours de *Droit naturel et d'histoire ecclésiastique*.

En attendant, c'est pour nous un devoir de justice d'offrir à MM. les abbés L. Pâquet et Bégin, le témoignage de notre admiration sincère et à l'Université-Laval l'expression de notre profonde reconnaissance.

# Bulletin des Annonces.

## Les Machines à Coudre **SINGER** 281 Rue Notre-Dame, Montreal.

La nouvelle Machine à coudre des Familles de la Compagnie manufacturière SINGER dépasse toute concurrence, et le meilleur éloge qu'on en puisse faire est de constater le nombre considérable de Machines à coudre vendu durant ces quelques dernières années, savoir :

En 1871, la vente fut de	181,260
En 1872 do do	219,758
En 1873 do do	232,444
En 1874 do do	241,679
En 1875 do do	249,852

Ce simple aperçu fait assez voir combien les Machines à coudre de la fabrique SINGER sont populaires, puisque la vente va toujours en augmentant, chaque année.

Cette nouvelle Machine à coudre des Familles peut exécuter une quantité d'ouvrage que l'on croyait autrefois impossible de faire à la machine. Nous prétendons et sommes en mesure de prouver que c'est la moins chère, la plus belle, la plus délicatement arrangée, la plus parfaitement agencée, la plus facile et la moins fatigante à manœuvrer de toutes les machines à coudre des familles. Elle est remarquable non seulement pour l'étendue et la variété de sa couture, mais aussi à raison de la diversité des tissus avec lesquels elle exécute des coutures également faciles et parfaites, car on peut employer le cordonnet de soie, le fil de toile ou de coton, ténu ou épais, et dans tous les cas on obtient le point élastique fermé intérieurement, égal des deux côtés de l'étoffe cousue. Ainsi l'on peut coudre du castor ou du cuir, avec beaucoup de solidité et une parfaite uniformité de points; et le moment d'après cet instrument infatigable peut être ajusté pour de fins travaux sur la gaze ou les fils de la Vierge, ou pour remplir la tarlatane, ou pour froncer, ou pour presque tous les autres ouvrages exécutables avec des doigts agiles.

Quelle que soit l'espèce de la machine des familles, elle est livrée (sans augmentation de prix) avec un Ourleur et Tresseur, un Tournevis, un Bidon plein d'huile, une douzaine d'Aiguilles assorties, une Aiguille plaquée extra, et des Instructions pour se servir de la machine à coudre.

Pour plus amples détails, voyez nos Circulaires illustrées, que nous fournissons sur demande.

En commandant l'achat des machines, il faut indiquer leur Espèce et leur Prix assez clairement pour prévenir toute possibilité d'erreur. Toute commande doit être accompagnée du montant du prix, à moins que l'acheteur ne préfère payer sur livraison, quand l'expédition est faite par l'Express.

S'adresser à l'Agent,

281, Rue Notre-Dame,  
MONTREAL.

## CHANTS D'ÉGLISE.

Un Sanctus, Chœur à deux voix, avec accompagnement d'orgue, est mis en vente à l'imprimerie du Foyer Domestique.

Aussi

**Prosternez-vous!** Cantique pour l'Élévation.—Grand Chœur avec Duo.

**PRIX:—50 Cents** pour 12 copies.  
Ottawa, 1er Juin 1877.

## Nouvel Etablissement D'ÉPICERIES

EN GROS ET EN DETAIL

Coins des rues Cathcart et Dalhousie

OTTAWA.

Le Soussigné vient d'ouvrir un MAGASIN D'ÉPICERIES qui comprend un choix complet, varié et bien choisi d'articles d'Épiceries et de Liqueurs de première qualité, tels que

**Eaux de Vie** de Martel, Hennessy & Cie., Dubois & Frère & Cognac, Jules Duret, Duval Dubois, en bouteilles et petits flacons, à l'usage des voyageurs et touristes.

Gin de J. De Kuyper,

**Old Tom Gin,**

**Whisky Ecossais,**

**Champagne Mousseux,** par chopine et demi gallon,

**Curaçao,**

**etc., etc.**

AUSSI

Un grand assortiment de **Faïence** et **Verreries**, le tout ayant été acheté au comptant dans les meilleurs Maisons d'importations de Montréal. On sollicite une visite des amis et du public en général, vu que les prix très-réduits de tous ces articles délient toute compétition.

**A. DeGUISE.**

Ottawa, le 1<sup>er</sup> Février 1878.

## F. Martineau, PEINTRE et VITRIER,

Nos. 501 et 505,

RUE Ste. CATHERINE,

À toujours en mains un assortiment complet

d'Huiles,

Peintures,

et vitres,

de toutes espèces et qualités qu'il vend à des conditions favorables, et à des prix extrêmement réduits.

On sollicite une visite.

Montréal, Janvier 1878.

## C. B. MAJOR, AVOCAT, PAPINEAUVILLE, PQ.

## MACHINES A COUDRE DE WHEELER & WILSON, Nos. 1 et 3, Place d'Armes, MONTREAL.

Médailles obtenues des Grandes Expositions Universelles de Londres (1862) Paris (1867), Vienne (1873), et Philadelphie (1877).

Les Machines à coudre de Wheeler & Wilson sont adaptées à toutes sortes de couture de famille, habillements militaires et pour l'usage des couturières, Modistes, Tailleurs, Manufacturiers de Chemises, Collets, Basques, Manteaux, Mantilles, Vêtements, Chapeaux, Bonnets, Corsets, Chaussures, Parapluies, Parasols, etc. Ils travaillent aussi bien la Soie, la Toile, la Laine et le Coton, avec du fil de soie, de coton ou de toile. Ils cousent, piquent, plissent, ourlent, rabattent, cordent, braident, bordent et exécutent toutes sortes de coutures, faisant un beau point sur les deux côtés de l'article cousu.

Les Qualités qui les recommandent sont :

1. Beauté et excellence du point, semblable sur les deux côtés de l'objet cousu.

2. Force, fermeté et durabilité du point, qui ne s'effilera ni se découdra.

3. Economie du fil.

4. Application d'un rang large au besoin et suivant les matériaux.

5. Solidité et élégance de modèle et de perfection.

6. Simplicité et perfectionnement de construction.

7. Rapidité, facilité d'opération et de direction, et tranquillité de mouvement.

S'il y avait quelque inconvénient pour l'acheteur à visiter les salles de vente, l'ordre pourrait être envoyé au bureau et il sera rempli fidèlement, comme si le choix avait été fait personnellement.

Les Machines sont envoyées dans toutes les parties du pays avec instruction entière qui permettra à la personne la moins expérimentée d'opérer sans aucun trouble ou difficulté.

L'argent en fonds courants ou une traite doit accompagner l'ordre. Cependant les machines peuvent être envoyées, le paiement devant être collecté sur livraison, s'il y a assurance satisfaisante qui sera fait alors. Les intérêts de la Compagnie ne cédant la place à aucun acheteur de machine, dans leurs opérations pleines de succès, elle se tient prêt à donner toute assistance nécessaire aux pratiques, par correspondance ou autrement, pour notre fidélité à cet égard nous en appellons aux milliers qui se servent de nos machines.

Nous adressons nos catalogues illustrés à tous ceux qui en font la demande.

S'adresser à l'Agent

NOS. 1 ET 3, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

## Ed. PHILBERT, AVOCAT,

[Prend toutes poursuites et défenses, Civiles ou Criminelles.

Bureau : 114, Québec, rue St.

Pierre,

Bureau de Jacques Auger, Syndic Officiel,  
DOMICILE : No. 10, Rue des Commissaires, St. Roch, Québec.

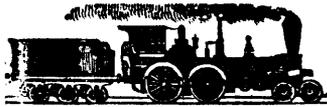
HEURES DE BUREAU : De 9 A.M. à 5 P.M

# Bulletin des Annonces.

**Alexandre Caron,**  
**AGENT D'ASSURANCE**  
Contre le Feu, les Accidents et sur la  
Vie.

Se charge de la collection des comptes,  
ventes de terres, etc., à des taux  
**TRÈS MODÉRÉS.**

S'adresser au Bureau de Poste de la  
Rivière du Loup (en Haut), Province  
de Québec.



**Nouvelle Route Pour Ottawa.**

**LA PLUS DIRECTE ET LA PLUS COURTE**

PAR LE

**Chemin de Fer Montréal  
Ottawa et Occidental.**

Le et après JEUDI, le 27 courant, les  
Trains réguliers partiront tous les jours  
comme suit :

MIXTE EXPRESS

Pour Hull et les Stations  
intermédiaires ..... 7.00 a.m. 4.50 p.m.  
St. Jérôme ..... 4.00 p.m.

DE RETOUR.

Laisse Hull ..... 6.30 a.m. 4.00 p.m.  
Laisse St. Jérôme ..... 8.00 p.m.

Des arrangements ont été faits à Ot-  
tawa pour le transport des passagers al-  
lant et venant de Hull, pour 25 cts.

**DUNCAN MACDONALD.**  
Gérant.

**EN VENTE.**

—  
LE

**FOYER DOMESTIQUE,**

Pour les années 1876 et 1877.

Prix.—\$2.00 pour chaque année.

**NOUVEAU MAGASIN**

DE

**Lampes, Vaisselle, Verrerie, Pendule,**

**HUILE DE CHARBON, Etc.**

**No. 121 Rue Rideau**

SUIVANT L'ENSEIGNE DU TEA POT.

Le Soussigné, J. A. CHEVRIER, s'étant retiré de la Société  
Leavens, Parson & Chevrier, se propose d'ouvrir un magasin à l'en-  
droit ci-haut mentionné, au premier Mai prochain.

On trouvera toujours à ce magasin un assortiment complet de  
Lampes, Vaisselle, Verrerie, et d'Huile de Charbon, canadienne et  
américaine, de première qualité.

Il invite tout le monde en général, surtout le clergé, les couvents  
et les collèges à lui faire une visite avant d'aller ailleurs.

Il promet à tous pleine et entière satisfaction tant qu'à la qualité  
et le prix des marchandises.

**J. A. CHEVRIER,**

121 Rue Rideau.

**Agents du FOYER DOMESTIQUE pour les Villes.**

**MONTREAL.**—Mr. IGNACE ST. AMOUR, No. 146 Rue Montcalm.

**QUÉBEC.**—Mr. J. O. FILTEAU, Coin des rues Artillerie et St. Michel,  
Quartier Montcalm.

**TROIS-RIVIÈRES.**—Mr. EPH. DUFRESNE, Avocat.

**RIMOUSKI.**—Mr. ALPHONSE COUILLARD.

**LÉVIS.**—Mr. ELZÉAR BÉDARD, Marchand.

**SHERBROOKE.**—Mr. C. GÉLINAS, Agent d'Assurance.

**ST. HYACINTHE.**—Mr. J. DE LA BROQUERIE-TACHÉ.

**SOREL.**—Mr. J. O. WEILBRENNER, Jr.

**ST. JEAN.**—Mr. JEAN BOURGUIGNON.

TROISIÈME ANNÉE.

**LE**

**FOYER DOMESTIQUE,** JOURNAL HEBDOMADAIRE,  
RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ  
d'Écrivains Catholiques.

**Abonnement : \$2 par an, [PAYABLE D'AVANCE] ou \$3 dans le cours de l'année**

Chaque numéro renferme 12 pages de matières à lire, double colonne, comprenant des *Récits, Voyages, Causeries, Littérature, etc., etc.*

Ce Journal est particulièrement destiné à propager la bonne littérature au sein des Familles catho-  
liques, et il est rédigé en vue d'éclairer et de plaire tout à la fois, par une série de lectures variées.

**Un Morceau de Musique paraît chaque Mois.**

On s'abonne chez les Agents spéciaux, et aussi par lettre adressée à Mr. l'Administrateur du  
*Foyer Domestique*, à Ottawa.

N. B.—On peut fournir tous les numéros des deux premières années.